

[bfmtv.com](https://www.bfmtv.com)

Manche: des collégiennes victimes de vidéos "deepfakes" à caractère sexuel, une enquête ouverte

Aubert Guinamard avec Florent Bascoul avec AFP

2-3 minutes

Le parquet de Coutances a ouvert une enquête après la diffusion d'une vidéo fabriquée avec une intelligence artificielle montrant des collégiennes dans des scènes à caractère sexuel.

Une enquête a été ouverte après la diffusion d'une vidéo "deepfake", montrant des collégiennes dans des scènes à caractère sexuel, a appris BFM Normandie auprès du procureur de la République de [Coutances](#), Gauthier Poupeau.

Cette vidéo a été réalisée avec l'intelligence artificielle à partir de photos de collégiennes, dont plusieurs sont scolarisées au collège Immaculée Conception, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), indique le chef d'établissement.

"Les réquisitions nécessaires à l'identification du ou des mis en cause ont été ordonnées. Pour le moment, douze victimes sont recensées", détaille Gauthier Poupeau, procureur de la République de Coutances.

Un dispositif de veille dans l'établissement

Après de l'AFP, Marie-Bernard Boudant, chef d'établissement de l'ensemble scolaire de l'Immaculée Conception, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, indique que "les faits n'ont rien à voir directement avec l'établissement, hormis le fait qu'une partie des adolescents victimes est élève dans mon établissement. C'est un problème sur les réseaux et la procédure est simplement de signaler aux autorités qu'il y a quelque chose".

"Au sein de l'établissement, ce qui a rendu possible peut-être une réaction rapide, c'est qu'il existe dans l'établissement un dispositif de veille et d'attention aux signaux faibles et aux signaux forts de problèmes rencontrés par les élèves", a ajouté Marie-Bernard Boudant.

D'après [La Manche Libre](#) qui a révélé l'affaire ce mardi 11 mars, la direction du collège privé traite cette "crise de cyberharcèlement" depuis le début du mois. "Une dizaine de plaintes de parents d'élèves ont été déposées en gendarmerie", précise le journal.

De plus en plus d'images pornographiques fausses, représentant des femmes parfois bien réelles et publiées sans leur consentement, sont présentes sur internet, prenant de vitesse les législateurs du monde entier.

La pratique en France est condamnée à une peine [de trois ans de prison](#) et 75.000 euros d'amende si l'image est diffusée sur un canal public en ligne.

Aubert Guinamard avec Florent Bascoul avec AFP